

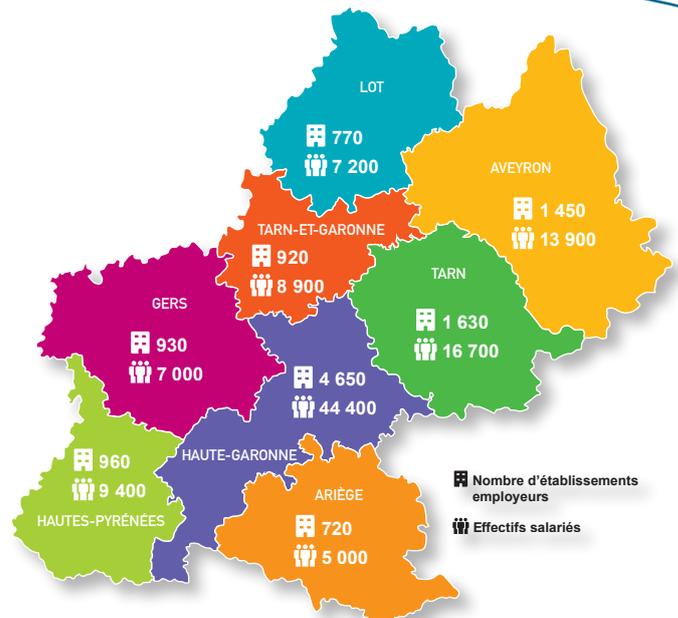
Panorama régional de l'Economie Sociale et Solidaire EN MIDI-PYRÉNÉES



L'Economie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées

- **9 196 entreprises**, soit **10,3 %** des entreprises employeuses de la région et **10,9 %** des entreprises employeuses privées.
- **12 033 établissements** employeurs, soit **10,8 %** des établissements employeurs de la région et **11,8 %** des établissements employeurs privés.
- **112 596 emplois** salariés, soit **11,5 %** des salariés de la région et **15,6 %** des salariés du secteur privé.
- **95 354 ETP** équivalents temps pleins,
- **382 emplois** pour 10 000 habitants,
- **2,7 milliards d'€** de masse salariale brute, soit **9,4 %** de la masse salariale brute régionale.

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Nombre d'habitants au 1er janvier 2013, Insee.



Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés de l'ESS par département

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012 - IGN Géofla. Champ : établissements employeurs, effectifs au 31/12.

Cette 3^e édition du Panorama régional de l'Economie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées présente un état des lieux en région, à fin 2012, de cette économie qui met l'humain au cœur de l'activité et qui se caractérise par des valeurs et des principes de fonctionnement spécifiques : utilité sociale, solidarité, entrepreneuriat collectif, gouvernance démocratique et participative, lucrativité limitée et juste répartition de la richesse produite...

Conçu comme un outil référence de synthèse et de sensibilisation à l'ESS, on y retrouve l'ensemble des grands indicateurs, pour connaître l'essentiel : chiffres-clés, formes et tailles d'entreprise, secteurs d'activité, caractéristiques de l'emploi. Nous avons également souhaité apporter un éclairage inédit sur la place de Midi-Pyrénées parmi les régions françaises, avant le changement de périmètre régional.

L'Observatoire régional de l'ESS met à votre disposition des études complémentaires au Panorama régional, pour vous permettre de mieux comprendre les dynamiques de l'ESS sur les territoires de notre région et les caractéristiques de ses entreprises et de ses emplois.

En cette année 2014, l'ESS a été reconnue de manière institutionnelle par la Loi relative à l'ESS du 31 juillet dernier. Nous en présentons une synthèse dans cette publication. Cette reconnaissance a été gagnée par la démonstration qu'ont fait ses acteurs d'une économie à part entière, moteur pour l'économie de proximité et le développement des territoires. Depuis deux siècles, elle répond en effet à des enjeux sociaux et sociétaux, par des initiatives innovantes, souvent d'intérêt public, et en partenariat étroit avec les pouvoirs publics. Gageons que les nouvelles dispositions apportées par la Loi, si elles sont assorties des engagements et des moyens adéquats, permettront le changement d'échelle tant attendu.

Elvire De Almeida-Loubière,
Présidente CRESS Midi-Pyrénées

ESS : la place de la région Midi-Pyrénées en France

Chiffres-clés de l'ESS et poids dans l'économie régionale et nationale

	Midi-Pyrénées	France
Entreprises	9 196	164 080
Etablissements employeurs	12 033	220 979
Effectifs salariés	112 596	2 324 574
Equivalents temps pleins	95 354	1 981 958
Masse salariale brute (en milliards d'euros)	2,7	60
Nombre d'emplois pour 10 000 habitants	382	364
Part de l'ESS dans le total des établissements	10,8 %	9,5 %
Part de l'ESS dans les établissements privés	11,8 %	10,2 %
Part de l'ESS dans l'emploi total	11,5 %	10,3 %
Part de l'ESS dans l'emploi privé	15,6 %	13,7 %

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012.
Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2013, Insee.

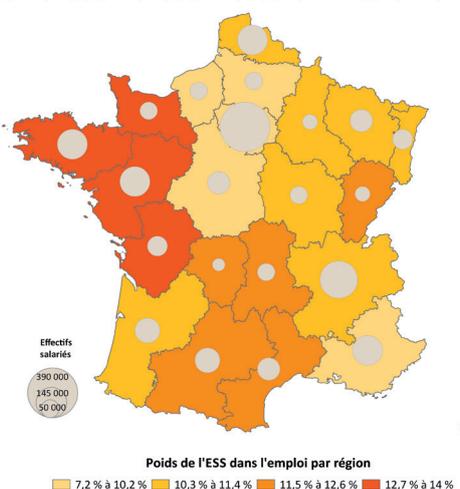
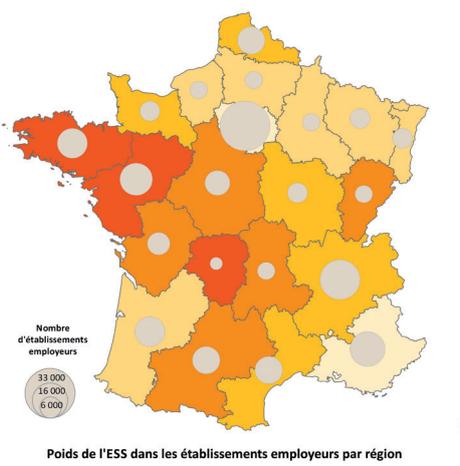
La région Midi-Pyrénées pèse pour 5,4 % des établissements et 4,8 % des emplois de l'ESS en France.

Le poids de l'ESS dans l'économie régionale est plus important qu'en moyenne dans l'économie nationale. On note un taux supérieur de près de 2 points dans l'emploi privé, et 18 emplois de plus pour 10 000 habitants.

Midi-Pyrénées est la	7 ^e	région de France en termes de	volume d'établissements
	6 ^e		poids de l'ESS dans le total des établissements
	8 ^e		volume d'emplois
	9 ^e		poids de l'ESS dans le total des emplois

Parmi les 20 premiers départements de France en termes de poids de l'ESS dans l'emploi départemental, 6 départements sont midi-pyrénéens : Aveyron (3^e), Tarn (6^e), Lot (13^e), Tarn-et-Garonne (15^e), Hautes-Pyrénées (17^e), Gers (18^e).

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012.



Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012 - IGN Géofla.

L'ESS dans l'économie régionale

Chiffres-clés par champ économique et poids dans l'économie régionale

	Entreprises	Etablissements employeurs	Effectifs salariés	Equivalents temps pleins	Masse salariale brute (en milliards d'€)	Part dans le total des établissements	Part dans l'emploi total
ESS	9 196	12 033	112 596	95 354	2,7	10,8 %	11,5 %
Privé hors ESS	74 963	89 829	610 982	547 453	19,1	80,3 %	62,6 %
Public	5 045	10 048	252 992	231 065	7,1	9 %	25,9 %
Total	89 204	111 910	976 570	873 872	28,9	100 %	100 %

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012.

Avec plus de 12 000 établissements et près de 113 000 emplois, l'ESS représente plus d'1 établissement et 1 emploi sur 10 en Midi-Pyrénées. Elle pèse davantage dans l'emploi régional que la filière aéronautique et spatiale, qui compte 91 300 salariés¹.

¹ Source : La filière aéronautique et spatiale en Aquitaine et Midi-Pyrénées, Insee Midi-Pyrénées, Mesurer pour comprendre, Dossiers n° 160, Janvier 2014.

Evolution de l'Economie Sociale et Solidaire en Midi-Pyrénées

	Etablissements employeurs		Effectifs salariés	
	2003-2013	2012-2013	2003-2013	2012-2013
ESS	+ 6,6 %	+ 0,2 %	+ 16,6 %	+ 1,2 %
Privé hors ESS	+ 8,9 %	- 0,5 %	+ 11,2 %	+ 0,1 %

Sur les dix dernières années, l'emploi dans l'Economie Sociale et Solidaire a progressé de 16,6 %, soit 5 points de plus que le privé hors ESS. Le nombre d'établissements de l'ESS, en revanche, progresse moins que dans le reste du secteur privé.

Entre 2012 et 2013, l'ESS poursuit sa progression.

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Acoss-Urssaf, 2003-2013.
Pour en savoir plus : Baromètre conjoncturel de l'ESS Midi-Pyrénées, Edition n°1, octobre 2014, ORESS - CRESS Midi-Pyrénées.

Les formes d'entreprise de l'ESS

Chiffres-clés par forme d'entreprise et poids dans l'ESS

	Entreprises	Etablissements employeurs	Part dans le total ESS	Effectifs salariés	Part dans le total ESS	Equivalents temps pleins	Masse salariale brute (en millions d'€)
Associations	8 478	9 815	81,6 %	89 002	79,0 %	74 059	1 950
Coopératives	670	1 753	14,6 %	15 617	13,9 %	14 468	523
Mutuelles	37	439	3,6 %	5 906	5,2 %	5 059	187
Fondations	11	26	0,2 %	2 071	1,8 %	1 768	62
ESS	9 196	12 033	100 %	112 596	100 %	95 354	2 722

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012.

Avec 4 établissements employeurs et emplois de l'ESS sur 5, les associations concentrent la plus grande part de l'activité de l'Economie Sociale et Solidaire. Les coopératives, avec plus de 15 000 salariés, représentent 14 % de l'emploi ESS. Les mutuelles et les fondations pèsent moins dans l'ESS, néanmoins ces deux formes d'entreprise emploient au total près de 8 000 salariés en région.

Les entreprises employeuses sous forme associative gèrent rarement plusieurs établissements, contrairement aux mutuelles (en moyenne 12 établissements par entreprise), aux coopératives (3) et aux fondations (2).

Zoom sur...

Les associations

- **66 000 à 68 000 associations²**, dont :
15 % employeuses et 85 % non employeuses
- **3 600 associations créées en 2012** :
Midi-Pyrénées est la 3^e région de France en termes de nombre de créations d'associations (1,23 pour 1000 habitants).
- **89 000 salariés** (2012)
- **1 100 000 adhérents**,
soit près de 40 % des Midi-Pyrénéens
- **580 000 bénévoles** investis dans les associations
- **35 000 à 40 000 équivalents temps pleins**, c'est ce que représente le travail bénévole dans la région³.

Les SCOP, SCIC, CAE et « Coop. Loi 47 »

- **187 SCOP, SCIC et « Coop. Loi 47 » (dont CAE)**
- **30 coopératives créées en 2013**, dont 20 ex nihilo, 9 transformations / transmissions et 1 reprise
- **1 562 emplois créés en 10 ans** (150 par an en moyenne)
- **2 907 emplois** dans les 163 coopératives adhérentes à l'URSCOP
- Dans les CAE : **508 entrepreneurs salariés** dont **190 associés** ; **677 entrepreneurs accompagnés** en 2013 ; **12,5 millions d'€** de chiffre d'affaires.

Source : URSCOP Midi-Pyrénées, Coopérer pour Entreprendre Sud-Ouest, au 31/12/2013.

Les mutuelles de santé et prévoyance

- La Mutualité Française Midi-Pyrénées regroupe **230 mutuelles** de santé qui protègent **1 550 000 personnes**.
- Elle se structure également en groupements territoriaux qui, avec **2 500 salariés**, gèrent **242 services** de soins et d'accompagnement mutualistes :
- 56 centres d'optique, 29 centres d'audition, 38 centres dentaires, 1 pharmacie, 25 établissements pour personnes âgées, 28 services pour la petite enfance, 23 services à la personne, 32 centres médicaux et de soins infirmiers, 10 établissements d'hospitalisation.

Source : Mutualité française Midi-Pyrénées, 2014.

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

- **207 établissements** dont :
105 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
46 Associations Intermédiaires (AI)
47 Entreprises d'Insertion (EI)
9 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)
- **2 400 ETP annuels moyens** pour les postes d'insertion (hors encadrants)

Source : DIRECCTE Midi-Pyrénées, AFPA, 2012.

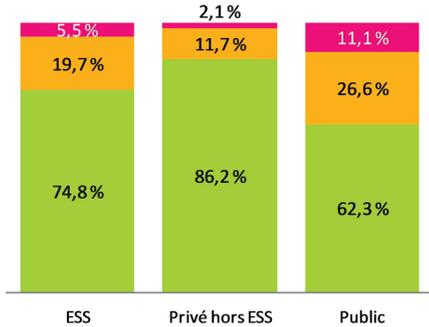
En tant qu'associations, les AI et ACI sont incluses dans le périmètre statistique de l'ESS. Les EI et ETTI ayant un statut non associatif ou coopératif en sont exclues à ce jour, ce qui évoluera avec le nouveau périmètre en cours de construction.

² Estimation de la DRJSCS Midi-Pyrénées à partir des travaux de Recherche & Solidarité croisés avec l'enquête CNRS-CES 2012. Source : Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées, Les Cahiers de la DRJSCS n°7, juin 2013.

³ Estimation établie à partir de l'enquête CNRS-Matisse sur le bénévolat et de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (ECVM) de l'Insee, 2005. Source : Panorama des associations en Midi-Pyrénées, Viviane Tchernonog-CNRS, juin 2007.

Les tailles d'établissement

Répartition des établissements par taille



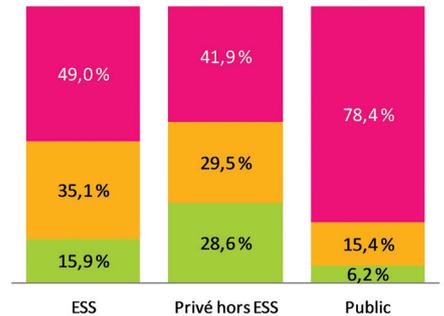
- Micro-établissements : 1 à 9 postes
- Petits établissements : 10 à 49 postes
- Moyens et grands établissements : 50 postes et plus

L'ESS est principalement constituée d'établissements de moins de 10 salariés (3 sur 4). A l'inverse, la moitié des salariés de l'ESS se trouve dans les moyens et grands établissements.

La part des établissements de 50 salariés et plus est presque trois fois plus importante dans l'ESS que dans le privé hors ESS. A l'inverse, ce dernier compte une proportion plus élevée de micro-établissements.

Un quart des moyens et grands établissements du secteur privé relève de l'ESS.

Répartition des salariés par taille d'établissement



- Micro-établissements : 1 à 9 postes
- Petits établissements : 10 à 49 postes
- Moyens et grands établissements : 50 postes et plus

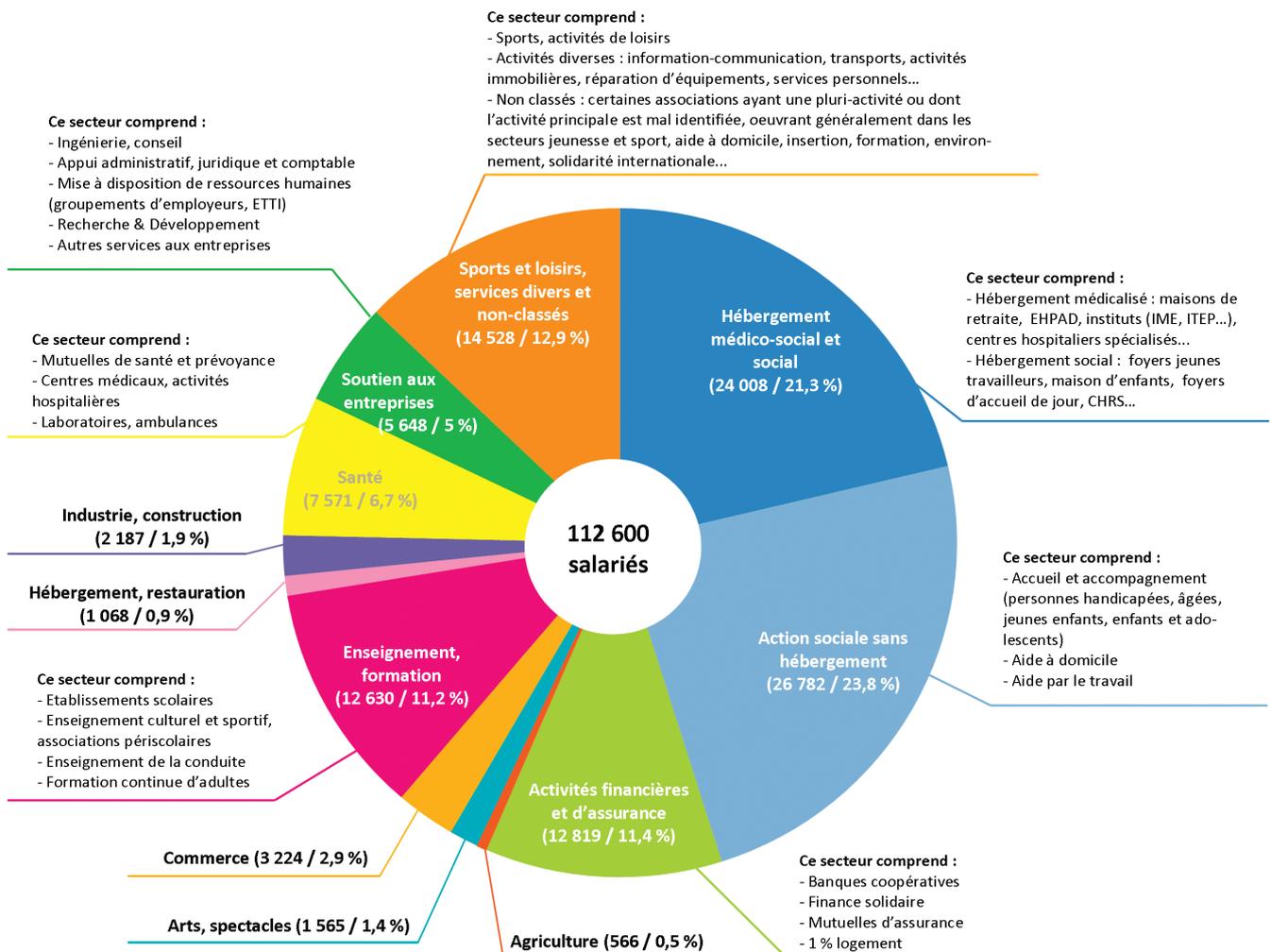
Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : établissements employeurs, nombre de postes au 31/12.
 Lire : 74,8 % des établissements de l'ESS sont des micro-établissements ; 15,9 % des salariés de l'ESS travaillent dans un micro-établissement.

Les secteurs d'activité

L'Economie Sociale et Solidaire se déploie dans tous les secteurs d'activité, qu'ils relèvent des services à la population, notamment des services d'intérêt général, ou de la vente de produits et prestations dans les secteurs économiques marchands traditionnels.

L'action sociale est le premier employeur de l'ESS en Midi-Pyrénées : ce secteur, avec 51 000 emplois, concentre 45 % des salariés (contre 39 % à l'échelle nationale). Il est suivi des activités financières et d'assurance (11 %) et de l'enseignement-formation (11 %).

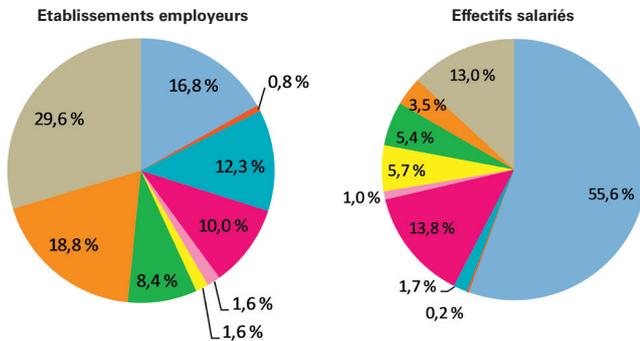
Répartition des effectifs salariés de l'ESS par secteur d'activité



ASSOCIATIONS

L'action sociale concentre plus de la moitié des emplois associatifs, contre 17 % des établissements. A l'inverse, les sports et loisirs représentent 19 % et les arts et spectacles 12 % des établissements associatifs, et seulement, respectivement, 3,5 % et 2 % des emplois. L'enseignement-formation est le second secteur employeur (14 %).

Répartition des associations par secteur d'activité



Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

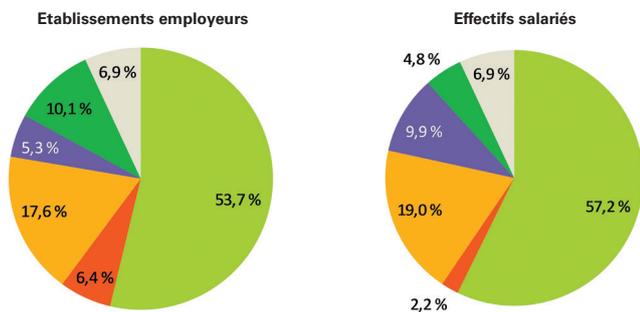
	Établissements employeurs	Effectifs salariés
Action sociale	1 653	49 478
Agriculture, sylviculture et pêche	74	222
Arts, spectacles	1 210	1 517
Enseignement - formation	986	12 264
Hébergement	160	884
Santé humaine	153	5 042
Soutien aux entreprises	827	4 835
Sport et loisirs	1 843	3 156
Services divers et non classés	2 909	11 604
Ensemble des secteurs (associations)	9 815	89 002

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : établissements employeurs, effectifs au 31/12.

COOPÉRATIVES

On trouve, dans les activités financières et d'assurance, plus de la moitié des établissements et des emplois coopératifs. L'activité des coopératives agricoles se répartit dans trois secteurs : agriculture, commerce (19 % de l'emploi coopératif) et industrie (agro-alimentaire). Le soutien aux entreprises, porté notamment par les Scop, représente 10 % des établissements, et 5 % de l'emploi.

Répartition des coopératives par secteur d'activité



Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

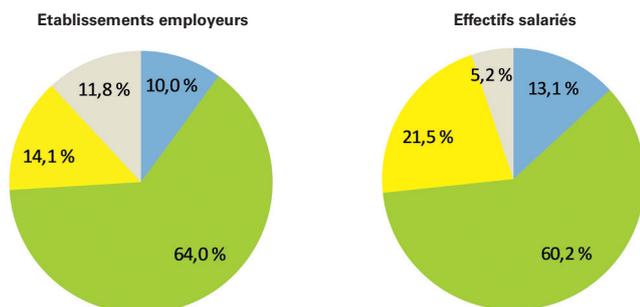
	Établissements employeurs	Effectifs salariés
Activités financières et d'assurance	942	8 938
Agriculture, sylviculture et pêche	112	344
Commerce	308	2 969
Industrie (dont IAA), construction	93	1 544
Soutien aux entreprises	177	743
Autres	121	1 079
Ensemble des secteurs (coopératives)	1 753	15 617

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : établissements employeurs, effectifs au 31/12.

MUTUELLES

Les activités financières et d'assurance, soit l'activité des mutuelles d'assurance, représentent 6 salariés mutualistes sur 10. La santé humaine, portée par les mutuelles de santé prévoyance, en emploie plus d'1 sur 5. Ces dernières développent également leur activité dans l'action sociale, qui pèse aujourd'hui pour 13 % de l'emploi mutualiste.

Répartition des mutuelles par secteur d'activité



Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

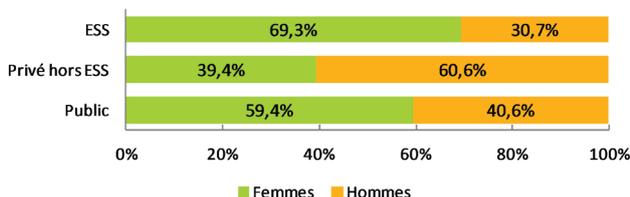
	Établissements employeurs	Effectifs salariés
Action sociale	44	772
Activités financières et d'assurance	281	3 558
Santé humaine	62	1 271
Autres	52	305
Ensemble des secteurs (mutuelles)	439	5 906

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2012. Champ : établissements employeurs, effectifs au 31/12.

Les caractéristiques des salariés et les conditions d'emploi

Près de 70 % des salariés sont des femmes

Répartition des effectifs salariés selon le sexe



L'Economie Sociale et Solidaire est très féminisée du fait des secteurs d'activité qu'elle investit, notamment l'action sociale, la santé et l'enseignement. Près de 80 000 **femmes** travaillent dans l'ESS en région.

7 salariés de l'ESS sur 10 sont des femmes (69,3 % en Midi-Pyrénées, contre 66,5 % en France). Elles sont ainsi beaucoup plus présentes que dans le secteur privé hors ESS (4 sur 10).

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : nombre de postes au 31/12.

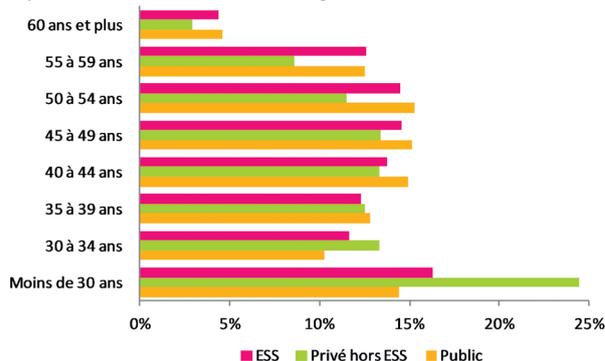
Plus de 35 000 départs à la retraite à l'horizon 2026

Les entreprises de l'ESS conservent les **séniors** dans l'emploi, c'est pourquoi la part des salariés de 50 ans et plus y est plus élevée que dans le privé hors ESS (31 % contre 23 %). Par conséquent, de nombreux départs en retraite sont prévus : 19 000 d'ici 6 ans, plus de 35 000 dans les 12 prochaines années. L'ESS fait ainsi face à un fort enjeu de renouvellement des postes, de recrutement, de transmission des savoir-faire et de formation.

A l'inverse, la proportion des **jeunes** de moins de 30 ans est moindre dans l'ESS (16 % contre 24 % dans le privé hors ESS). Les départs en retraite constituent une véritable opportunité pour les jeunes de trouver un emploi dans l'ESS.

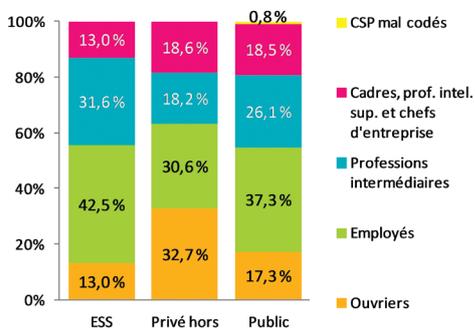
Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : nombre de postes au 31/12.

Répartition des effectifs salariés selon l'âge



Un encadrement peu développé mais en progression

Répartition des effectifs salariés selon la catégorie socioprofessionnelle



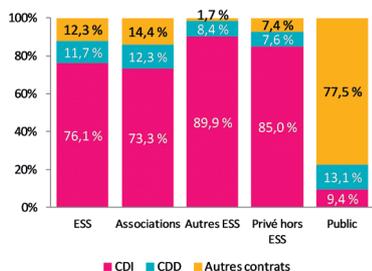
L'ESS, comparée aux autres champs économiques, est marquée par une forte proportion d'**employés** et de **professions intermédiaires**. Ils représentent les trois quarts des effectifs salariés, contre moins de la moitié dans le privé hors ESS.

A l'inverse, les **ouvriers** sont beaucoup moins présents dans l'ESS, bien que leur proportion augmente (11,4 % en 2010, 13 % en 2012). Le même constat s'applique aux **cadres** : l'encadrement est plus faible dans l'ESS qu'ailleurs, mais la part des cadres est en augmentation (+ 0,6 % en 2 ans).

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : nombre de postes au 31/12.

3 salariés sur 4 en CDI, 6 sur 10 à temps complet

Répartition des effectifs salariés selon le type de contrat de travail

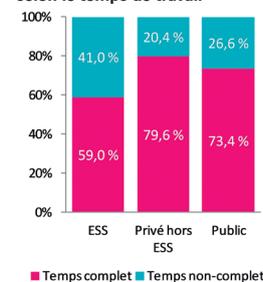


Dans l'ESS, 3 salariés sur 4 sont en **CDI**. La part de contrats en CDI est plus faible que dans le privé hors ESS, et celle des CDD et « autres contrats » (emplois aidés, apprentissage, interim) plus élevée.

6 salariés sur 10 travaillent à **temps complet**, contre 8 sur 10 dans le reste du secteur privé. En revanche, un salarié de l'ESS travaille en moyenne à 65 % d'un temps complet, ce qui est proche d'un salarié du privé hors ESS (68 %).

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : nombre de postes au 31/12. Contrats de travail : hors contrats dans les coopératives classés « sans contrats » dans DADS car de type non connu. Sont exclus environ 6 000 contrats, qui relèvent essentiellement des coopératives agricoles.

Répartition des effectifs salariés selon le temps de travail



Rémunération des salariés de l'ESS

Salaire brut moyen (en €)	horaire	annuel
ESS	15,6	28 830
Privé hors ESS	17,5	33 980
Public	16,8	30 893

Les entreprises de l'ESS distribuent 2,7 milliards de salaires bruts en Midi-Pyrénées, et les rémunérations des salariés y sont plus basses qu'ailleurs. En matière de salaire brut annuel moyen, l'écart est de 15,2 % avec le privé hors ESS, et de 6,7 % avec le public. Il a néanmoins augmenté de 5 % entre 2010 et 2012 (+ 1 330 €).

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : masse salariale brute, équivalents temps plein sur l'année, salaire horaire brut

Une Loi pour l'Economie Sociale et Solidaire : un tournant historique



Renforcer les politiques de développement local durable



Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique



Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS

5 objectifs



Provoquer un choc coopératif



Redonner du pouvoir d'agir aux salariés

Source : Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Principes et champs de l'Economie Sociale et Solidaire

La définition de l'ESS est dite « inclusive », l'ouverture du périmètre est contrôlée par un cadre strict. Peu importe ses statuts, l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire l'est par le respect de principes éthiques forts. En cela, l'ESS n'est pas un secteur mais bien un mode d'entreprendre présent dans tous les domaines d'activité, où les femmes et les hommes prédominent face au capital.

L'Economie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- **Un but poursuivi** autre que le seul partage des bénéfices ;
- **Une gouvernance démocratique**, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- **Une gestion** conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise;
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'économie sociale et solidaire est composée des **activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services**, sous la forme de coopératives, d'unions, de mutuelles, de fondations ou d'associations, et de sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent certaines conditions, notamment la recherche d'une utilité sociale.

Sont considérées comme poursuivant une **utilité sociale** les entreprises dont l'objet correspond à une des trois conditions suivantes :

- Apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle, de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;
- Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- Concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Sources : Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, par les acteurs de l'ESS et le Conseil National des CRESS (CNCRESS), 20 novembre 2014.

Les axes de la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014

Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique

- Reconnaissance des acteurs historiques et de la nouvelle entreprise à but social
- Rénovation de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »
- Création d'un socle juridique à partir duquel pourront être développés de nouveaux financements spécialisés, orientés vers les entreprises de l'ESS
- Financement de l'innovation sociale

Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS

- Reconnaissance législative des institutions représentatives de l'ESS
- Création de la Chambre Française de l'ESS (CFESS)
- Structuration du réseau des CRESS et du CNCRESS
- Instauration d'un guide des bonnes pratiques
- Définition de la subvention
- Renforcement du financement des associations, des fondations et des mutuelles par des instruments financiers adaptés

Redonner du pouvoir d'agir aux salariés

- Création d'un droit d'information préalable des salariés
- Formation des salariés à la reprise d'activité
- Création du statut de SCOP d'amorçage
- Consolidation du dispositif de la loi Florange pour la reprise de site rentable

Provoquer un choc coopératif

- Remettre les principes coopératifs au cœur de la gouvernance des coopératives
- Autorisation de créer un groupe de SCOP pour améliorer la compétitivité du modèle
- Développement de l'emploi privé au service de l'intérêt général avec les SCIC
- Développement des CAE pour multiplier les salariés-entrepreneurs

Renforcer les politiques de développement local durable

- Développement des PTCE pour créer des emplois non délocalisables
- Meilleure utilisation de la commande publique en faveur de l'emploi avec les schémas d'achats publics socialement responsables
- Reconnaissance des territoires et de leur action en faveur de l'ESS
- Reconnaissance des dimensions locales et sociales du commerce équitable
- Reconnaissance des monnaies locales complémentaires (ou solidaires)

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire Midi-Pyrénées

En 2010, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées a créé un Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire pour contribuer à connaître, faire connaître et reconnaître l'ESS en région et favoriser son développement.

« *L'Observation au service de l'Action* » : il met son expertise au service de projets transversaux. Les productions et analyses étant des leviers à la mise en place d'actions et de projets, cet outil sert de support à l'action de la CRESS, des acteurs de l'ESS et des pouvoirs publics.

Offre de services

- Etudes thématiques et territoriales (panoramas, données de cadrage, études qualitatives, diagnostics territoriaux, enquêtes par questionnaire, notes de conjoncture, baromètres)
- Conseil (qualification de l'information, appui méthodologique)
- Outils d'aide au pilotage, à la décision et à l'animation territoriale
- Repérage des acteurs de l'ESS, production de bases de données
- Communication : publications, conférences, diffusion de l'information

Le réseau des Observatoires de l'ESS

L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS Midi-Pyrénées fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertise mis en place par les CRESS et le CNCRESS.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

Note méthodologique

L'Observatoire Régional de l'ESS met en cohérence et articule plusieurs sources de données, à partir du périmètre de l'ESS normalisé conjointement, en 2008, par l'INSEE, le CNCRESS et la DIISES. Il est constitué d'une série de codes juridiques regroupés en quatre familles : Associations (associations lois 1901, 1908), Coopératives (coopératives d'usagers, de production, agricoles, multisociétaires, d'entreprises et coopératives bancaires), Mutuelles (mutuelles de santé et prévoyance, mutuelles d'assurance), Fondations, dont certaines activités sont exclues.

Ce périmètre évoluera en 2015/2016 pour inclure les sociétés commerciales reconnues comme étant des entreprises sociales par la Loi ESS du 31 juillet 2014.

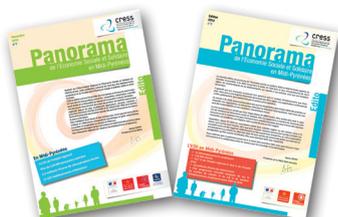
CLAP est la source utilisée pour fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, et la référence pour les comptages par territoire des volumes d'entreprises et d'emplois. La base DADS est utilisée pour les analyses en termes de structures d'emploi sur les indicateurs absents de la source CLAP (tranches d'âge, tailles d'entreprise...). Les données CLAP et DADS sont livrées systématiquement 2 ans après leur collecte, ainsi les données traitées dans ce document portent sur l'année disponible la plus récente : 2012.

Sont pris en compte uniquement les établissements ayant une fonction d'employeur. Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Ainsi, une même entreprise peut avoir plusieurs établissements sur différents territoires. Concernant l'emploi, le champ couvert est celui des postes « non annexes » (rémunération annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou emplois de plus de 30 jours et de plus de 120 heures sur l'année et 1,5 heure par jour). La masse salariale brute indiquée n'inclut pas les charges patronales.

Les études de l'Observatoire régional de l'ESS

L'Observatoire met en place des séries d'études et se développe particulièrement depuis 2013. Certaines publications sont réalisées de manière ponctuelle, d'autres sont actualisées régulièrement.

Les Panoramas régionaux de l'ESS



Les Panoramas départementaux de l'ESS



Les Baromètres conjoncturels de l'ESS



Les Focus thématiques



LEXIQUE

- CAE** : Coopérative d'activité et d'emploi
- CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CFESS** : Chambre Française de l'Economie Sociale et Solidaire
- CNCRESS** : Conseil National des CRESS
- CRESS** : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- ESS** : Economie sociale et solidaire
- IAA** : Industrie Agro-Alimentaire
- IME** : Institut Médico-Educatif
- ITEP** : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- ORESS** : Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire
- PTCE** : Pôle territorial de Coopération Economique
- SCOP** : Société coopérative et participative
- SCIC** : Société coopérative d'intérêt collectif
- SIAE** : Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Publications disponibles en téléchargement sur www.cress-midipyrenees.org (rubrique Observatoire) ou sur demande à la CRESS Midi-Pyrénées



cress

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire de **Midi-Pyrénées**

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées
70, boulevard Matabiau - 31000 TOULOUSE

PRÉSIDENTE : Elvire DE ALMEIDA-LOUBIERE - DIRECTRICE : Patricia EON
CHARGÉE DE PROJETS OBSERVATOIRE : Aurélie ZUSSY-STIRER
Tél : 05 62 16 65 52 - mail : a.zussy.stirer@cress-midipyrenees.org

Retrouvez plus d'informations sur www.cress-midipyrenees.org

Avec le soutien de :

